

Assurées maladie

## **Coronavirus : Interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse - délai rallongé pendant le confinement**

### **Domaine(s) :**

- Santé

**Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre du premier confinement concernant les femmes souhaitant recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse sont reconduites dans le contexte actuel du nouveau confinement.**

Ainsi, les consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses peuvent être réalisées sous forme de téléconsultations prises en charge à 100 %, si la femme le souhaite et si le praticien (médecin ou sage-femme) l'estime possible, selon le [schéma détaillé sur le site de l'Assurance maladie](#). [1]

De plus, **le délai pour procéder à une IVG médicamenteuse** hors milieu hospitalier est assoupli, **passant ainsi de 7 à 9 semaines d'aménorrhée** (7<sup>e</sup> semaine de grossesse).

Toutes les informations sur [le site de l'Assurance maladie](#). [1]

**Mis à jour le** 17/11/20

**URL source:** <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-interruption-volontaire-de-grossesse-ivg-medicamenteuse-delai-rallonge>